Vaccination des femmes enceintes contre la grippe saisonnière

Plan

- Risque et recommandations
- Données épidémiologiques - Couverture vaccinale
- Dispositif de vaccination contre la grippe - Vaccination des femmes enceintes – Les vaccins
- Autres de mesures de prévention

Risque et recommandations

Stratégie vaccinale de vaccination contre la grippe saisonnière : protection des personnes à risque de formes graves et protection indirecte par vaccination de l'entourage

Pandémie 2009

Avis du HCSP du 29 décembre 2010 : recommande la vaccination des femmes enceintes / circulation du A(H1N1)2009

Avis du HCSP du 13 juillet 2011 : à partir du second trimestre / cas graves chez les femmes enceintes

Risque et recommandations

Avis du HCSP du 16 février 2012 : recommande la vaccination des femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse /

Risque

Sur-risque d'hospitalisation des femmes enceintes - risque pulmonaire et cardiovasculaire - risque majoré d'hospitalisation des nourrissons < 6 mois

Tolérance des vaccins

Aucun issue défavorable sur le fœtus ou la mère

Efficacité immunologique et clinique de la vaccination

Réponse immunitaire comparable à celle des femmes non enceintes – réduction des épisodes pulmonaires fébriles – passage transplacentaire des AC conférant une protection des moins de 6 mois

Données épidémiologiques

Surveillance (InVS) : Réseau de médecins vigies (GROG-sentinelles) et laboratoires hospitaliers + prélèvements (CNR) – urgences – réanimation

Données (Source InVS: cas admis en réanimation - métropole)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de cas graves admis en réanimation	1 305	780	326	818
Répartition des types de virus		84% A (97% de A(H1N1)), 11% B	81% A(H3N2)	68% A (67% de A(H1N1) ,31% B
Nombre de femmes enceintes admises en réanimation	66 (5%)	39 (4%)	2 (1%)	13 (2%)
Part des femmes enceintes sans comorbidité	42 (3%)	31 (4%)	2 (1%)	7 (1%)
Répartition des types de virus chez les femmes enceintes	58 A(H1N1), 8 ?	23 A(H1N1), 1 A(H3N2), 1 B, 5 A ?, 2 ?	1 A(H3N2),1 A ?	8 A(H1N1), 2 B, 3 A ?
Décès des femmes enceintes / total des décès	3/235	5/151	0/52	2/153

Répartition des virus circulant		**53% A (39% A(H1N1) ,6% A(H3N2)), 47% B**	**95% A (4% A(H1N1) , 86% A(H2N2)), 5% B**	**45% A (21% A(H1N1) 18% A(H2N2)), 55% B**

Couverture vaccinale

- Pas de donnée actuelle

- Base de données du SNIIR-AM en cours d'exploration
  (variable vaccination / consommation + variable femme enceinte / accouchement)

- Enquête nationale périnatale ?

Les vaccins grippaux

- Vaccins cultivés sur œufs embryonnés
- Composés de 3 souches de virus différentes A(H1N1), A(H3N2), B (composition définie par OMS – hémisphère nord/hémisphère sud)
- Sans adjuvant
- Vaccins injectables inactivés

  Agrippal®, Fluarix® , Immugrip® , Influvac® , Vaxigrip®
- 1 dose par voie IM
- Vaccins peu réactogènes et sûrs

- *Vaccin vivant atténué par voie nasale (Fluenz®) : non indiqué chez la femme enceinte*

Dispositif de vaccination (1)

Prise en charge à 100% du vaccin

Personnes à risque (65 ans et plus, ALD)

→ Courrier et imprimé de prise en charge

Parcours simplifié en cas de non primovaccination (délivrance directe + IDE) (sauf femmes enceintes et enfants)

Personnes à risque non identifiées par l'Assurance maladie (femmes enceintes, personnes obèses)

→ Imprimé vierge remis pas le prescripteur

Dispositif de vaccination (2)

Vaccination de l'entourage des personnes à risque

Professionnels de santé

- libéraux → imprimé de prise en charge (dont généralistes, pédiatres, IDE, sages-femmes, gynécologues obstétriciens)
- salariés → médecine du travail

Entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque

→ Imprimé vierge remis pas le prescripteur

Campagne du 11 octobre 2013 au 31 janvier 2014

Dispositif de vaccination des femmes enceintes

Femmes enceintes avec ALD

→ Courrier et imprimé de prise en charge

Femmes enceintes non identifiées par l'AM

→ Imprimé vierge remis pas le prescripteur

Prescription du vaccin grippal possible par sage-femme depuis 2011

Vaccination anti-grippale

Cet imprimé est destiné aux personnes susceptibles d'être vaccinées contre la grippe saisonnière, conformément aux avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

notice d'utilisation

Volet 1 - prise en charge du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin ou votre sage-femme pour la prescription du vaccin anti-grippal et par votre pharmacien pour la délivrance gratuite de ce vaccin.

Volet 2 - prescription de l'injection du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin ou votre sage-femme, s'il(si elle) le souhaite, pour la prescription de l'injection par un(e) infirmier(e) et à compléter par l'infirmier(e) qui effectue la vaccination.

Ce volet 2 est à retourner à votre centre de paiement avec la feuille de soins remise par votre infirmier(e).

prise en charge du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2014)

- articles L. 262-1 et R. 262-1 du Code de la sécurité sociale -

n° d'immatriculation : ...

bénéficiaire de la prise en charge : .....

date de naissance du bénéficiaire : ...

code organisme : ...

(volet 1)

à remettre à votre pharmacien

à remplir par le médecin ou la sage femme		à remplir par le pharmacien	
spécialité prescrite	identification du praticien et de la structure dans laquelle il exerce	date de délivrance	identification du pharmacien et de la structure dans laquelle il exerce
date de prescription	signature		signature

Document à titre d'information

prescription de l'injection du vaccin anti-grippal

(valable jusqu'au 31 janvier 2014)

- articles L. 262-1 et R. 262-1 du Code de la sécurité sociale -

(volet 2)

à adresser à l'organisme de sécurité sociale pour remboursement avec la feuille de soins de l'auxiliaire médical(e)

n° d'immatriculation : ...

bénéficiaire de la prise en charge : .....

date de naissance du bénéficiaire : ...

code organisme : ...

à remplir par le médecin ou la sage-femme		à remplir par l'infirmier(e)	
injection par un(e) infirmier(e)	identification du praticien et de la structure dans laquelle il exerce	date d'exécution de l'injection	identification de l'infirmier(e) et de la structure dans laquelle il(elle) exerce
date de prescription	signature		signature

La loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement. (Articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale.)

CNAMTS 609-10-2012

Remise d'un imprimé de prise en charge par le prescripteur

Professionnels libéraux

→ Edition d'un bon vierge par téléchargement à partir de l'espace pro sur le site ameli

Autres professionnels (hospitaliers, PMI)

(ou professionnels libéraux non informatisés)

→ Demandes d'exemplaires d'imprimés vierges à la CPAM de référence de l'établissement

Autres mesures (1)

Mesures de prévention

1- Vaccination des personnes à risque

2- Vaccination des professionnels de santé

3 - Mesures barrière :

Professionnels malades : éviter le contact avec les personnes à risque – masque en cas de toux

Visiteurs malades : report de visite ou masque et hygiène des mains

Consultations/urgences : isoler les personnes malades

Autres mesures (2)

Traitement antiviral (avis du HCSP du 9 novembre 2012) :

- Traitement curatif par INA des personnes à risque symptomatiques (y compris les femmes enceintes), des grippes graves, des personnes hospitalisées pour grippe
- Traitement prophylactique des personnes à risque (y compris les femmes enceintes) après contact étroit < 48 h
- Quel que soit le statut vaccinal

Pour en savoir plus

- Le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé : sante.gouv.fr ; *dossier « Grippe »*
- Le site de l'Assurance Maladie : ameli.fr ; rubrique « Vous former et vous informer »
- Le site de l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) : invs.sante.fr ; *rubrique « Bulletin épidémiologique grippe »*
- Le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : *ansm.sante.fr ; rubrique « Vaccins contre la grippe »*
- Le site du Haut Conseil de la santé publique (HCSP)